

## CRPE mai 2014 - place des CPD EPS (conception des sujets, jury)

<b>Aix-Marseille</b>		
<b>Amiens</b>		les deux CPD et les CPC titulaires du CAFIPEMF EPS sont sur le concours. Un des CPD est Coordo académique pour la rédaction des sujets.
<b>Besançon</b>		Une CPD <b>présidente de la commission EPS</b> du CRPE. Les 5 CPD EPS sont <b>examineurs et concepteurs des modalités de l'épreuve</b> EPS.
<b>Bordeaux</b>		Jusqu'à présent, tous les CPD/EPS des 5 départements de l'académie étaient examinateurs et concepteurs des modalités de l'épreuve EPS (sujets, grille d'évaluation, ...). Ce n'est plus le cas pour ce nouveau concours malgré la spécificité de l'épreuve EPS. Les sujets seraient inter-académiques.
<b>Caen</b>		Les deux CPD du Calvados ne sont pas associés à la conception ni convoqués comme jury Les 2 CPD et des CPC de l'Orne sont convoqués comme jury. Les sujets ont été élaborés dans une autre académie (pour 3 académies en tout) Le CPD du 50 n'est pas associé à la conception, ni convoqué comme jury
<b>Clermont</b>		Les CPD du Puy de Dôme n'ont pas été consultés. Un seul des deux CPD est suppléant au jury
<b>Corse</b>		les 2 CPD et certains CPC EPS ont travaillé sur les sujets du nouveau concours.
<b>Créteil</b>		
<b>Dijon</b>		Des CPD et CPC ont élaboré un "modèle" de fiche jury (attendus du jury). Le responsable de l'épreuve orale 2 (un IEN) a organisé ensuite l'appel à sujets dans son département pour fin mars en donnant comme support ce "modèle". Réunion prévue fin mai. (Idem pour les sujets d'éthique).
<b>Grenoble</b>		
<b>Lille</b>		Epreuves sur vidéo
<b>Limoges</b>		
<b>Lyon</b>		Un CPD co-préside le concours avec un IPR EPS. L'élaboration des sujets c'est faite au sein d'une commission académique large (2 réunions), avec les IEN référents des groupes EPS de chaque département, l'ensemble des CPD EPS ne participant pas à la formation à l'ESPE et des CPC EPS des trois départements (début février).
<b>Montpellier</b>		les CPD et les CPCEPS ont élaboré les sujets et sont examinateurs de l'épreuve orale d'admission
<b>Nancy-Metz</b>		pour le 54; Pas de sollicitation pour les sujets, un CPC EPS fait partie du jury. En Moselle, nous n'avons plus été sollicités depuis 3 ans. Nous avons fait un courrier à la Rectrice avec copie aux IPR, mais sans réponse.
<b>Nantes</b>		Pour la Sarthe, nous n'avons pas été sollicités. Les sujets ont été élaborés par une autre académie. Des CPC et CPD sont présents au concours.
<b>Nice</b>		Les CPC EPS ont été sollicités pour élaborer deux sujets chacun à partir d'un canevas commun. Deux CPD EPS + l'IPR EPS se sont réunis pour en sélectionner un certain nombre (environ 70).
<b>Orléans-Tours</b>		
<b>Paris</b>		les CPD et CPCEPS ont élaboré les sujets et sont examinateurs de l'épreuve orale EPS.
<b>Poitiers</b>		
<b>Reims</b>		les 4 CPD et plusieurs CPC ont élaborés les sujets du nouveau concours.
<b>Rennes</b>		tous les CPD EPS ont travaillé sur les sujets du nouveau concours.
<b>La Réunion</b>		Jusqu'à présent, les CPD étaient concepteurs et jurys. Cette année, on ignore encore comment cela se passe malgré nos demandes répétées. On a appris qu'il n'y aurait pas de jurys spécialisés EPS !
<b>Rouen</b>		Dans le 76, le CPD n'a pas été sollicité pour les sujets ni convoqué au concours.
<b>Strasbourg</b>		
<b>Toulouse</b>		Dans les PO, le CPD n'a pas été sollicité pour les sujets ni convoqué au concours. En Ariège, le CPD a élaboré 2 sujets mais n'est pas convoqué à l'épreuve Dans l'Aude, le CPD n'a pas été sollicité pour les sujets ni convoqué au concours
<b>Versailles</b>		
<b>DOM-Tom</b>		

-->Au moins 7 académies où les CPD n'ont pas été consultés pour les sujets. 3 académies sans jury EPS